

## L'absence d'abattement sur les dividendes versés à l'étranger n'est pas en soi discriminatoire

Fiche pratique publié le 13/12/2017, vu 1044 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Pour le Conseil d'Etat, pour apprécier si un non-résident ayant perçu des dividendes a fait l'objet d'une discrimination, le juge doit comparer la charge fiscale supportée du fait de la retenue à la source avec celle de résidents ayant perçu le même montant de dividendes (CE 11-10-2017 n° 398510).

Les dividendes versés à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis à l'impôt sur le revenu après application, en règle générale, d'un abattement de 40%. Ceux versés à des non-résidents sont soumis à une retenue à la source liquidée sur le montant brut des revenus.

Le Conseil d'Etat vient de juger que la circonstance que l'abattement de 40% ne s'applique pas aux dividendes soumis à retenue à la source ne traduit pas, par elle-même, un traitement discriminatoire contraire au principe de libre circulation des capitaux.

Il précise que pour apprécier l'existence d'une discrimination, le juge doit comparer la charge fiscale supportée par les requérants du fait de la retenue à la source uniquement avec celle de contribuables résidents ayant perçu le même montant de dividendes, et non avec une pluralité de situations analogues. En l'espèce, la comparaison a montré que, pour un même montant de dividendes, l'imposition supportée par un couple de contribuables fiscalement domiciliés en France était supérieure au montant des retenues à la source appliquées à un couple de contribuables résidant en Belgique.

Régime fiscal et social des dividendes 2017

## Articles sur le même sujet :

- Dividendes : mode d'emploi
- Gérer un compte courant d'associé
- Rémunérer un gérant de SARL
- Nommer le gérant d'une SARL
- Révoguer un gérant de SARL
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Dissoudre une SARL
- Comment distribuer les dividendes d'une SARL?
- Les conditions à respecter
- Acompte sur dividende
- Le premier dividende : définition

- Le super dividende : définition
- Le régime social des dividendes versées aux dirigeants de société
- La déclaration 2777-D
- La déclaration récapitulative IFU ou 2561
- Salaire ou dividendes : comment choisir ?
- Arbitrage entre salaire et dividendes : les questions à vous poser
- Arbitrage entre salaire et dividendes : contraintes fiscales
- Arbitrage entre salaire et dividendes : contraintes sociales